

## **Annexe 6 - Laboratoire Alsacien d'Analyses (L2A)**

Le Laboratoire Alsacien d'Analyses (L2A), avec ses deux sites à Colmar et à Strasbourg, est un service public en charge de la veille sanitaire. Il assure un service public de proximité à destination des professionnels de l'élevage, de l'alimentation et de l'environnement, des autorités sanitaires et des particuliers. Il repose sur une gestion en budget annexe dédié.

Dépistage des maladies transmissibles à l'homme, suivi sanitaire des cheptels, aide au diagnostic vétérinaire, formations à l'hygiène, autocontrôles et analyse microbiologique des produits alimentaires... restent le cœur des actions du laboratoire alsacien d'analyses et concourent à un même objectif : garantir la sécurité sanitaire et la qualité des produits du producteur au consommateur.

Pour 2022, il est ainsi proposé :

- 1) de maintenir la gamme de prestations pour les éleveurs, les vétérinaires, les chasseurs, ainsi que pour les particuliers :
  - dépistage des maladies réglementées : brucellose, rage, fièvre ovine, peste bovine et porcine, influenza aviaire etc.
  - certification des cheptels,
  - aide au diagnostic vétérinaire ;
- 2) de consolider les prestations de diagnostic et de conseil au niveau de la sécurité alimentaire à travers les services à la demande, pour les professionnels de l'alimentaire : artisans des métiers de bouche, petits producteurs ou industriels, restaurateurs, restaurations collectives ;
- 3) de poursuivre les formations à l'hygiène et à la sécurité alimentaire notamment dans les collèges, mais également dans les lycées (la Région Grand Est a lancé un appel d'offre concernant cette prestation) ;
- 4) d'élargir les compétences du L2A à la recherche de la tuberculose bovine. En effet, suite à un appel à projet du Ministère de l'Agriculture, le L2A a postulé pour l'identification et la lecture de cette maladie bovine. En effet, suite à l'entrée en application de la Loi Santé Animale, les mesures techniques et administratives relatives à la prophylaxie collective et à la police sanitaire de la tuberculose sont mises en cohérence avec le droit de l'Union Européenne. Ainsi, l'agrément permettra au L2A d'intervenir sur le territoire alsacien mais également sur les départements limitrophes dans le panel d'outils de détections des foyers de tuberculose bovine. A titre d'illustration sur l'année 2020, une vingtaine d'élevages ont été mis sous arrêté préfectoral de mise sous surveillance dans le département du Bas-Rhin et les 4 départements limitrophes ;
- 5) de prospecter les potentiels clients afin de développer les analyses d'autocontrôle dans les élevages et notamment chez les volaillers du territoire alsacien.

### **1. Les dépenses du budget primitif 2022**

#### **1.1. Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses englobent la masse salariale du « coût total employeur » des agents du L2A, soit 31 agents, toutes les dépenses liées à l'achat des consommables et réactifs nécessaires à la réalisation des analyses, à l'exploitation, à la maintenance et amortissement des appareils d'analyses, ainsi que tous les frais généraux liés aux dépenses de fonctionnement du laboratoire (immobilier, équipement informatique, chauffage, ménage, etc...).

Ces dépenses sont soit directement imputées au budget annexe, soit prises en charge par le budget annexe sous forme d'un remboursement au budget principal de la collectivité.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement proposées au BP 2022 sont de 2 431 230 € en réel dont 1 500 845 € pour les dépenses du personnel.

La mutualisation des deux laboratoires doit permettre de développer d'autres analyses à effectif constant. En effet, le développement de nouvelles compétences des agents techniques doit permettre en augmentant le nombre d'analyses, de stabiliser la charge salariale tout en augmentant les recettes.

Les autres dépenses concernent l'achat des consommables nécessaires à la réalisation des analyses, les frais de maintenance, les divers contrats de prestation et service (notamment redevance COFRAC), les Essais Inter laboratoires obligatoires afin de prouver la compétence des techniciens de laboratoire et ainsi leur délivrer leurs habilitations et le remboursement à la collectivité du coût des services supports (bâtiments, énergie, informatique de l'année n-1 pour les deux sites).

Le montant des dépenses de fonctionnement en pour ordre s'élève à 95 000 € dont 46 915,17 € concernant les dotations aux amortissements et 48 084,83 € se rapportant à un virement vers les recettes de la section d'investissement.

## **1.2. Les dépenses d'investissement**

Les prévisions de dépenses proposées en section d'investissement sont équilibrées avec les recettes issues de la dotation aux amortissements des équipements des deux sites et du virement de la section de fonctionnement.

Il est proposé d'inscrire un montant de 95 000 € consacrés à l'acquisition ou au renouvellement d'équipements nécessaires à la réalisation des analyses (appareils techniques).

## **2. Les recettes du budget primitif 2022**

### **2.1. Les recettes de fonctionnement :**

Les principales recettes sont des prestations de service liées à la vente des analyses. Cette recette est fortement liée au nombre et type de clients et à la tarification votée annuellement.

Les compétences développées dans le champ commercial, tant pour le site strasbourgeois notamment en santé alimentaire et en santé des végétaux que pour le site colmarien dans le champs environnemental (radionucléides) permettent d'assurer des recettes non négligeables.

Les recettes attendues pour 2022 et liées aux prestations de service sont estimées à 1 454 230 €. Ces recettes ne permettant pas d'atteindre l'équilibre budgétaire, il est demandé une subvention d'équilibre de 1 072 000 €.

## **2.2.Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement sont mécaniquement liées à la dotation aux amortissements provenant des dépenses de la section de fonctionnement et du virement de la section de fonctionnement pour un montant total de 95 000 €

En conclusion, le montant du budget primitif proposé pour l'exercice 2022 s'élève au total à 2 526 230 € en ne tenant compte que des dépenses et recettes réelles et à 2 621 230 € en intégrant également les dépenses et recettes d'ordre ; il est équilibré en recettes et en dépenses.

### **Tableau récapitulatif des crédits de paiements (dépenses et recettes réelles)**

LE LABORATOIRE				
	BP 2021	BP 2022	BP 2022 - BP 2021 en €	BP 2022 - BP 2021 en %
Dépenses de fonctionnement	2 359 230,00	2 431 230,00	72 000,00	3,05%
Dépenses d'investissement	95 000,00	95 000,00	0,00	0,00%
<b>Total dépenses (A)</b>	<b>2 454 230,00</b>	<b>2 526 230,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>2,93%</b>
Recettes de fonctionnement	2 454 230,00	2 526 230,00	72 000,00	2,93%
Recettes d'investissement	0,00		0,00	
<b>Total Recettes (B)</b>	<b>2 454 230,00</b>	<b>2 526 230,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>2,93%</b>
<b>Dépenses nettes (A-B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	